Les objectifs

publié le 17/09/2009 - mis à jour le 19/09/2009

Ce qui doit être acquis au Collège

Descriptif :

Le Cadre Européen, le Portfolio, le nouveau Brevet des Collèges expliqués aux élèves et aux parents.

Qu'est-ce que le niveau A2 ?

Dans un souci d'harmonisation le Conseil de l'Europe a rédigé le Cadre Européen Commun de Référence (CECR), outil dont les enseignants européens se servent pour enseigner et évaluer les compétences de leurs élèves. Le Cadre Européen a donné naissance au Portfolio Européen des Langues (document destiné aux apprenants). Grâce à cet outil l'élève pourra évaluer ses compétences en compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale, et expression orale selon une échelle qui compte 6 niveaux : A1, A2 (utilisateur élémentaire) B1, B2 (utilisateur indépendant) C1, C2 (utilisateur expérimenté).

L'acquisition du niveau A2 dans une langue étrangère* est indispensable pour l'obtention du Diplôme National du Brevet.

Le but de l'enseignement en 4° et 3° est le niveau B1 voire B2.

*Anglais Allemand ou Espagnol les exigences sont les mêmes. L'élève peut choisir éventuellement sa deuxième langue.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.